

CHARTRE DES ACCUEILS PERISCOLAIRES

Préambule :

A l'occasion des réflexions menées sur le devenir des compétences de la CAH, un état des lieux a permis de relever qu'il existait :

- une diversité d'accueils périscolaires sur le territoire : accueils uniquement sur les temps périscolaires, accueils extrascolaires, accueils sur tout ou partie des temps périscolaires (matin – midi – soir).
- une diversité de gestionnaires sur le territoire (Régies directes, Délégations)

Si une telle diversité peut s'expliquer par des besoins différents selon la localisation des structures, la volonté de la CAH est de garantir une égale qualité d'accueil sur l'ensemble du territoire.

D'où l'intérêt d'une charte des accueils périscolaires commune à l'ensemble des accueils du Territoire qui énonce un certain nombre de principes communs que la CAH et les gestionnaires d'accueils périscolaires retenus dans la cadre de la DSP s'engageront à mettre en œuvre.

Il ne s'agira pas d'uniformiser les accueils périscolaires du territoire mais d'optimiser la qualité de chaque accueil en respectant ses caractéristiques particulières. La charte (de qualité) des accueils périscolaires de la CAH s'inscrit dans une perspective de meilleur service rendu à la population de son territoire. Elle ne se substitue pas à la législation existante mais a pour but d'être un outil de référence commun.

Aussi, les adhérents à la charte s'engagent dans une démarche volontaire pour promouvoir une qualité de l'accueil des enfants au travers d'un certain nombre de principes communs.

Les principes communs :

Indépendamment du mode de gestion des accueils périscolaires les activités sont menées dans le respect des principes généraux qui régissent tout service public, notamment les principes de continuité, d'adaptabilité, d'égalité et de neutralité.

- **Des modalités d'accueil adaptées aux besoins des familles du Territoire**

La mise en place d'un accueil périscolaire de qualité répond à un enjeu de territoire : il répond aux réalités d'un territoire, contribue au développement de la vie locale, renforce le lien social, peut être pour l'école un élément favorable à sa pérennité, répond à un besoin de garde de plus en plus exprimé par les familles, facilite la conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle.

Aussi, les accueils périscolaires ont pour objectifs :

- De permettre un accès aux structures périscolaires à toutes les familles du territoire, en fonction des besoins préalablement identifiés
- D'organiser des inscriptions ou pré-inscriptions selon des critères d'attribution des places harmonisés et des modalités de réponse aux familles définies par la CAH afin de leur permettre d'avoir une réponse suffisamment en amont de la rentrée scolaire
- De répondre aux besoins des familles : matin, midi, soir, mercredi, vacances scolaires. Différentes modalités d'accueil peuvent coexister à partir du moment où elles répondent à ces besoins
- D'appliquer la tarification définie par la CAH qui tient compte des ressources et de la composition des familles, dans un objectif d'harmonisation des tarifs pour des prestations de même nature

- **Une prise en charge de qualité pour les familles du Territoire**

Les accueils périscolaires ne sont pas de simples « garderies », mais des lieux de vie, de socialisation et d'enrichissement où la prise en compte du rythme de l'enfant est importante. Ils répondent ainsi à des enjeux éducatifs en contribuant à l'apprentissage de la vie sociale et à l'épanouissement de la personnalité des enfants accueillis.

Aussi, les recommandations suivantes sont mises en œuvre dans l'ensemble des structures de la CAH :

- Respect des normes d'encadrement de la DRDJSCS (qualification et taux d'encadrement) en matière de recrutement de personnel
- Construction d'un plan de formation annuel permettant le développement des compétences professionnelles des équipes d'encadrement suivant leur fonction (directeur, animateur)
- Élaboration d'un projet éducatif présentant les intentions éducatives de l'organisateur traduites en termes d'objectifs et de sa déclinaison en projet pédagogique propre à chaque structure
- Optimisation des conditions matérielles d'accueil : fonctionnalité des locaux, organisation de l'espace pour que l'enfant puisse s'approprier les lieux, attention particulière portée à la sonorité, à l'ergonomie du mobilier et à la nature des matériaux...

- **Des temps d'accueil périscolaires qui s'organisent dans un environnement sécurisant et éducatif**

La charte de qualité permet aux organisateurs de s'engager dans une démarche volontaire pour promouvoir une qualité d'accueil des enfants, afin que ce temps périscolaire et extrascolaire soit vraiment un temps éducatif à part entière. Aussi, les principes suivants, qui permettent de donner du sens aux actions, sont mis en œuvre :

- Accueillir les enfants dans un cadre sécurisant autour de valeurs éducatives communes
- Favoriser le développement affectif de l'enfant
- Favoriser le développement de l'autonomie de l'enfant et le développement de sa personnalité
- Favoriser la socialisation de l'enfant et développer le bien vivre-ensemble
- Favoriser le développement physique et psychomoteur de l'enfant. Promouvoir une éducation à la santé au moment des repas
- Favoriser l'épanouissement des enfants par la découverte d'activités sportives, artistiques, culturelles...

- **Une continuité entre le temps scolaire et le temps périscolaire**

La continuité entre les différents temps de vie de l'enfant permet de prendre en compte l'enfant dans la globalité de la journée et ainsi d'apporter de la cohérence et de la complémentarité entre les différents temps de vie de l'enfant : leur articulation est ainsi primordiale.

Aussi, l'ensemble des gestionnaires d'accueils périscolaires sur le territoire de la CAH ont pour objectifs de :

- Garantir une meilleure articulation des différents temps de vie de l'enfant avant, pendant et après l'école
- Garantir une continuité éducative entre les projets des écoles, les projets éducatifs des structures périscolaires et le PEDT
- Mettre en place des projets communs entre l'école et le périscolaire
- Définir conjointement avec les partenaires les grandes priorités communes en matière d'éducation
- Mutualiser les locaux à disposition, les équipements et les moyens humains dans une volonté de rationalisation et dans le respect de chacun
- Participer à la vie du territoire en favorisant les partenariats avec des associations ou services institutionnels locaux

- **La reconnaissance de la place des parents en tant que partenaires éducatifs**

Les parents sont les premiers acteurs éducatifs auprès de leurs enfants.

Les équipes des accueils périscolaires de la CAH favorisent ainsi la communication et les échanges avec les familles en leur donnant leur place en tant que partenaires à part entière.

Aussi, les actions suivantes sont mises en œuvre au sein de chaque structure :

- Aménager un espace d'accueil des familles dans la structure
- Proposer des réunions d'informations, des moments de rencontre
- Faciliter l'accès des parents aux informations (tableau d'affichage, transmissions...)
- Favoriser la participation des familles aux activités, sorties, fêtes... organisées par la structure
- Proposer un accompagnement individualisé aux parents suivant les besoins exprimés (soutien ; questions relatives aux étapes importantes dans la vie de leur enfant : entrée en élémentaire, au collège...)